

B O U R S E S

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
<p>Bourse Claudine et Stephen Bronfman en art contemporain</p>	<p>Année 15, 13 novembre 2023 (date à confirmer) Année 16, novembre 2024 (date à déterminer)</p>	<p>Étudiantes, étudiants des cycles supérieurs; artistes qui œuvrent dans les domaines suivants: céramique, design, dessin, textiles, média d'impression, peinture, photographie, sculpture, média numérique et installation.</p>	<p>Emmanuelle Choquette</p>	<p>La Bourse Claudine et Stephen Bronfman en art contemporain est remise annuellement à deux artistes visuels d'exception récemment diplômés ou sur le point de terminer leurs études à la Faculté des arts de l'UQAM et à la Faculté des beaux-arts de l'Université Concordia.</p> <p>Les candidates, candidats doivent soumettre des lettres de recommandation et un dossier visuel. La lauréate, le lauréat recevra une allocation de subsistance et une subvention pouvant servir à la location d'un espace de travail (atelier), des matériaux et des déplacements. La lauréate, le lauréat de l'UQAM sera aussi engagé à donner une charge de cours à l'UQAM et une conférence publique. Elle, il devra produire des rapports adressés à la vice-doyenne, au vice-doyen à la recherche et à la création de la Faculté des arts tous les six mois de même qu'à la fin de la période de deux ans soulignant ses activités et ses réalisations. De plus, la ou le récipiendaire doit être actif au sein de la communauté culturelle.</p> <p>La lauréate, le lauréat est sélectionné par un jury composé d'une professeure, d'un professeur de l'École des arts visuels et médiatiques, d'une professeure, d'un professeur de la Faculté des Beaux arts de l'Université Concordia et de deux experts externes. La lauréate, le lauréat est choisi sur la base du dossier visuel et sur la qualité de ses recommandations.</p> <p>Pour compléter le formulaire au moment du lancement du concours, visitez le lien suivant: https://arts.uqam.ca/bourse-bronfman/</p>
<p>Bourse Luc-d'Iberville-Moreau</p>	<p>Année 7, 6 novembre 2023 Année 8, novembre 2024 (date à déterminer)</p>	<p>Étudiantes, étudiants envisageant des études doctorales dans le domaine de l'histoire des arts décoratifs, du design, de l'architecture et du paysage. Les approches de recherche-crédation dans ces domaines sont également admissibles.</p>	<p>Emmanuelle Choquette</p>	<p>La Bourse Luc-d' Iberville-Moreau est destinée aux candidates, candidats envisageant des études doctorales dans le domaine de l'histoire des arts décoratifs, du design, de l'architecture et du paysage. Les approches de recherche-crédation dans ces domaines sont également admissibles. La bourse est d'une valeur de 60 000 \$ pour une durée de deux ans. Elle peut être cumulée avec toute autre bourse.</p> <p>Critères d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être citoyenne, citoyen du Canada ou avoir le statut de résidence permanente au Canada; • être une chercheuse, un chercheur, une praticienne. Un praticien en émergence, ayant terminé ou étant en voie de terminer un diplôme de maîtrise ou l'équivalent; • soumettre une demande d'admission à l'UQAM au doctorat en histoire de l'art, au doctorat en muséologie et au doctorat en études et pratiques des arts (profil recherche-crédation) pour le trimestre d'hiver ou d'automne suivant, ou être déjà inscrit à l'un de ces programmes depuis moins de trois trimestres; • s'engager à effectuer un séjour de formation dans une université partenaire de l'UQAM via une entente internationale de cotutelle. La candidate, le candidat est responsable de s'assurer de son éligibilité en consultant l'Annexe 5 du Règlement numéro 8 des études de cycles supérieurs. <p>Pièces à fournir : Une lettre de motivation (maximum 3 pages) contenant un résumé détaillé du projet de recherche (problématique, objectifs de recherche, méthodologie, courte bibliographie); une proposition de cotutelle; un curriculum vitae; deux lettres de recommandation; des relevés de notes universitaires complets.</p> <p>Pour compléter le formulaire au moment du lancement du concours, visitez le lien suivant : https://arts.uqam.ca/bourse-luc-diberville-moreau/.</p>

B O U R S E S

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Bourse de soutien à la maîtrise (remplace le programme FARE)	Au trimestre d'automne	Étudiantes, étudiants à la maîtrise	Emmanuelle Choquette	<p>Ce programme est géré par Bourses UQAM. Chaque année, l'UQAM dispose d'une somme d'argent à verser en bourses à des personnes inscrites à la maîtrise. La répartition des bourses dans les programmes se fait au prorata du nombre d'inscriptions et l'attribution se fait à la suite d'un appel de candidatures qui a normalement lieu à l'automne. Les conditions d'admissibilité et les montants offerts peuvent varier selon le programme d'études.</p> <p><u>Valeur</u> 4 000 \$</p> <p><u>Conditions d'admissibilité minimales</u> Être inscrit à temps complet et être en admission définitive dans un programme de maîtrise de l'UQAM ; Ne pas être en propédeutique ; Ne pas être en prolongation ; Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial (CRSH, CRSNG, IRSC, FRQNT, FRSQ, FRQSC, etc.) ou d'une bourse égale ou supérieure à 17 500 \$.</p> <p>Prenez connaissance de la description de la bourse, selon votre programme d'études, en vous rendant sur le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) : https://www.apps.uqam.ca/application/bourses/login/login.aspx.</p>
Bourse de soutien universel au doctorat	Bourse à affichage infini	Étudiantes, étudiants au doctorat	Emmanuelle Choquette	<p>Ce programme est géré par Bourses UQAM. Le Programme de bourses de soutien universel au doctorat vise à assurer un financement garanti à toute étudiante, toute personne étudiante inscrite dans un programme de doctorat à l'UQAM.</p> <p><u>Valeur :</u> 13 000 \$ sur trois (3) ans: - An 1: 5 000 \$ (entrée), 2 versements; - An 2 et 3: 4 000 \$ (cheminement), 2 versements.</p> <p><u>Conditions d'admissibilité:</u> - Avoir débuté un programme de doctorat à l'UQAM, pour la première fois dans le cadre de ses études, après le 31 août 2018 ; - Être inscrit-e à temps plein ou à temps partiel dans un programme de doctorat au trimestre courant; - Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial reconnu au cours du trimestre en cours (FRQSC, FRQNT, FRQS, CRSH, CRSNG, IRSC).</p> <p>.</p> <p>Pour plus d'informations: https://bourses.uqam.ca/cycles-superieurs/</p>

B O U R S E S

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Programme initiatives étudiantes	Concours Automne 2023, 15 septembre 2023 Concours Hiver 2024, 15 janvier 2024 Concours Été 2024, 1er mai 2024	Étudiantes, étudiants des cycles supérieurs	Emmanuelle Choquette	<p>Les objectifs de cette bourse consistent à mettre en valeur la vitalité des activités de recherche et de création des étudiantes, étudiants des cycles supérieurs de la Faculté. Plusieurs types de projets peuvent être financés, soit la présentation d'une communication qui doit avoir lieu dans le cadre d'un congrès, d'un événement ou d'un colloque reconnu, de préférence d'envergure internationale, ou sous la forme d'une exposition ou d'un spectacle. Un soutien maximal de 500\$ par projet est accordé par voie de concours. Le montant est versé suite à l'événement et sur présentation des pièces justificatives obligatoires, dont le rapport d'activité, le programme de la conférence où le nom de l'étudiante, l'étudiant figure, la facture d'inscription et les billets d'avion avec une copie imprimée des cartes d'embarquement. Tout cela est à remettre DANS les 20 jours ouvrables suivants la réalisation de l'activité. Un maximum de 10 bourses sera octroyé à chacun des deux concours.</p> <p>L'étude du dossier de candidature se base sur la pertinence et l'originalité du projet: intérêt scientifique ou artistique; envergure de l'événement (internationale ou nationale); qualité de l'expérience pour les étudiants; faisabilité du projet et moyens de financement; rayonnement éventuel pour la Faculté des arts et de ses programmes.</p> <p>Pour compléter le formulaire au moment du lancement du concours disponible sur le Répertoire institutionnel des bourses d'études (fiche 1529), visitez le lien suivant: https://www.apps.uqam.ca/Application/bourses/Bourses/RechercheBourse.aspx</p>
Bourse d'exemption frais de scolarité majorés étudiants internationaux	Aucun dépôt de demande des étudiants Envoi des dossiers par les directions de programme mai 2024 Décision du comité juin 2024 Annonce des résultats août 2024	Étudiantes étrangères, étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs, à l'exception des étudiantes, étudiants français et belges francophones	Emmanuelle Choquette	<p>La Bourse d'exemption de frais de scolarité majorés est réservée spécifiquement aux étudiantes étrangères, étudiants étrangers, excluant les étudiantes, étudiants français et belges francophones. Elle leur permet de payer les mêmes frais que les étudiantes, étudiants québécois.</p> <p>Étudiantes, étudiants au 2e cycle: Le comité de sélection reçoit, des directions de programmes d'études avancées, la liste des nouvelles étudiantes, nouveaux étudiants étrangers inscrits. Le comité octroie la bourse aux étudiantes, étudiants de maîtrise ou du DESS qui se démarquent par leur dossier académique et artistique. Cette bourse est versée en guise de remboursement des frais de scolarité majorés que doivent payer les étudiantes étrangères, étudiants étrangers.</p> <p>Étudiantes, étudiants au doctorat: L'UQAM octroie une exemption des droits majorés aux étudiantes étrangères, étudiants étrangers inscrits à temps complet au doctorat et qui n'ont pas cumulé plus de 90 crédits dans leur programme. La bourse permet de soustraire les droits majorés de la facturation. Toutes les étudiantes, tous les étudiants inscrits dans un programme de doctorat de l'UQAM sont admissibles à une bourse d'exemption. Leur éligibilité sera vérifiée dès leur première inscription et elles, ils seront informés de l'octroi de la bourse sans avoir à faire de démarches pour être considérés.</p> <p>Pour plus de détails, visitez le lien suivant: http://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/concours-etudiants-etrangers.html</p>
Cours de l'UQAM à l'étranger (Écoles d'été)	Inscriptions selon le calendrier universitaire	Étudiantes, étudiants	Emmanuelle Choquette	Hormis les écoles d'été du Service des relations internationales, les facultés et départements proposent une liste de cours hors Québec. Pour consulter les écoles et cours d'été à l'UQAM, visitez le lien suivant: https://etudier.uqam.ca/été
Trimestre d'études à l'étranger	Inscriptions selon le calendrier universitaire	Étudiantes, étudiants	Emmanuelle Choquette	Ce programme est coordonné par le Service des relations internationales . Pour plus de détails, visitez le lien suivant: http://www.international.uqam.ca/pages/echanges_etudiants.aspx

SUBVENTIONS

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Infrastructure recherche et création (20%)	Toutes les deux semaines tout au long de l'année, à l'exception de la période estivale	Seules les professeures, professeurs et les chercheures, chercheurs de la Faculté des arts peuvent présenter une demande de subvention.	Ikram Elhadef et Stéphanie Tran	<p>La Faculté des arts appuie financièrement ses professeures-chercheures, professeurs-chercheurs dans le développement de divers projets structurants rassemblant un nombre appréciable de membres de la Faculté (étudiantes et étudiants actifs, chargées et chargés de cours, professeures et professeurs, etc.) afin de contribuer à son rayonnement. <u>Les activités individuelles ne sont pas admissibles.</u></p> <p>Les projets présentés doivent être appuyés et financés en partie par leur partenaire de premier choix, étant leur département ou école d'attache. De plus, nous privilégions les demandes présentant des démarches de financement auprès de différents partenaires.</p> <p>La demande de financement devra inclure les informations suivantes : le descriptif de l'activité ou de l'événement en précisant le lien avec la Faculté des arts; l'objectif de l'activité; la liste des organisateurs de l'activité; la liste des participants (professeures, professeurs, étudiantes, étudiants, invitées, invités, etc.); le montant demandé pour la subvention; le budget prévisionnel incluant tous les commanditaires (subventions) et les montants accordés, les revenus et les dépenses. <u>Voir le formulaire en ligne.</u></p>
Demandes de financement -- Fonds facultaire	Toutes les deux semaines tout au long de l'année, à l'exception de la période estivale	Seuls peuvent présenter une demande les membres et les constituants de la Faculté des arts, tels que les unités, les enseignantes, enseignants, les groupes d'étudiants, les associations étudiantes et les revues spécialisées étudiantes.	Ikram Elhadef	<p>La Faculté des arts appuie financièrement ses étudiantes, étudiants et enseignantes, enseignants dans le développement de divers projets structurants rassemblant un nombre appréciable de membres de la Faculté (étudiantes, étudiants actifs, chargées et chargés de cours, professeures, professeurs, etc.) afin de contribuer à son rayonnement. Éléments financés: appui aux projets spéciaux de développement; évaluation des programmes; formation pédagogique des enseignantes, enseignants; appui aux professeures, professeurs pour l'instrumentation pédagogique; appui ponctuel aux programmes; appui ponctuel aux enseignantes, enseignants; opérations de modification de programme. <u>Les activités individuelles ne sont pas admissibles.</u></p> <p>Les projets présentés doivent être appuyés et financés en partie par leur partenaire de premier choix, étant leur département ou école d'attache. De plus, nous privilégions les demandes présentant des démarches de financement auprès de différents partenaires.</p> <p><i>Veillez prendre note que les dépenses reliées aux frais de représentation (nourriture, boissons alcoolisées, etc.) ne seront pas prises en considération lors de l'analyse de la demande, car la Faculté des arts ne subventionne pas ce type de dépense dans le cadre de ce programme.</i></p> <p>La demande de financement devra inclure les informations suivantes : le descriptif de l'activité ou de l'événement en précisant le lien avec la Faculté des arts; les objectifs de l'activité; la liste des organisateurs de l'activité; la liste des participants (professeures, professeurs, étudiantes, étudiants, invitées, invités, etc.); le montant demandé pour la subvention; le budget prévisionnel incluant tous les commanditaires (subventions) et les montants accordés, les revenus et les dépenses. <u>Voir le formulaire en ligne.</u></p>
APPUI À LA RECHERCHE				
Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires

<p>Volet I - PAFARC - Démarrage des nouveaux professeurs, nouvelles professeures</p>	<p>La nouvelle professeure, le nouveau professeur devra déposer la demande à la fin du premier trimestre suivant la date d'embauche</p>	<p>Professeure, professeur nouvellement embauché L'obtention du doctorat n'est pas une condition pour obtenir cette subvention.</p>	<p>Véronique Covanti</p>	<p>Chaque nouvelle professeure, nouveau professeur peut obtenir deux dégrèvements pour développer sa recherche ou sa recherche-crédation tel que stipulé à l'article 10.24 de la convention collective du SPUQ. En complément, la Faculté soutient financièrement ces dernières, ces derniers afin qu'elles, ils puissent poursuivre ou lancer leurs activités en recherche ou en création et préparer des demandes de subvention auprès d'organismes externes (CRSH, FRQSC). Ce volet comporte deux parties, une dédiée au fonctionnement et l'autre à l'équipement.</p> <p>Documents à remettre: le formulaire disponible en ligne incluant les orientations en recherche ou en création envisagées, les activités associées aux deux dégrèvements statutaires et les demandes de financement prévues dans les cinq années suivantes; un budget prévisionnel; la version CRSH ou FRQSC du CV commun canadien. Après le dépôt du document et sur consentement du vice-décanat à la recherche et à la création, une subvention de 10 000\$ sera versée. En complément, la professeure, le professeur peut demander jusqu'à 1 500\$ pour l'achat d'équipement de recherche et de création. Les dépenses doivent être impérativement effectuées avant le 31 mars de l'année budgétaire en cours.</p>
<p>Relance de projets de recherche et de recherche-crédation</p>	<p>Dès la réception d'une demande de subvention recommandée, mais non financée par un organisme subventionnaire (ex. FQRSC, CRSH, autres)</p>	<p>Professeure, professeur dont la demande de subvention auprès d'un des grands fonds gouvernementaux a été recommandée, mais non financée.</p>	<p>Véronique Covanti</p>	<p>Ce volet a pour objectif d'encourager les professeures, les professeurs à poursuivre leur projet de recherche ou de recherche-crédation; soutenir l'amélioration d'une demande de subvention qui a été recommandée, mais non financée; resoumettre aussitôt que possible, dans le cadre du même programme de financement, une demande de financement dont la qualité a déjà été reconnue par un jury de pairs.</p> <p>La professeure, le professeur aura à établir, en collaboration avec le vice-décanat, un échéancier et un budget de travail dans le mois suivant la réponse de l'organisme subventionnaire. Les montants alloués peuvent atteindre 3 000\$ pour une demande individuelle, et 4 000\$ pour une demande collective.</p>
<p>Nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation</p>	<p>16 octobre 2023</p>	<p>Professeures, professeurs réguliers, émérites, associés</p>	<p>Véronique Covanti</p>	<p>Ce volet vise à aider les chercheuses, chercheurs en émergence, mais aussi celles et ceux qui sont déjà établis, à élaborer de nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation; soutenir les travaux préliminaires permettant d'étayer les éléments thématiques, méthodologiques, théoriques ou collaboratifs d'un projet de recherche et de recherche création; appuyer la préparation de demandes de financement externe étoffées, de grande envergure ou de longue durée.</p> <p>Conditions d'admissibilité: Ne pas déjà administrer une subvention de recherche d'un des grands fonds de recherche à titre de chercheuse, chercheur principal; s'engager à déposer une demande de financement externe dans les deux années suivantes; la priorité sera accordée aux projets présentés par les chercheuses, chercheurs en émergence, tels que définis par le CRSH ou par le FRQSC.</p> <p>Critères : Originalité, importance et contribution prévue à l'avancement des connaissances; qualité de la formation et du mentorat offerts aux étudiantes, étudiants ainsi que des occasions qu'elles, ils auront de contribuer à l'activité de recherche ou de la recherche-crédation; cohérence du budget avec le projet en accord avec les dépenses admissibles par le CRSH; potentiel de développement et de financement ultérieurs.</p> <p>Le dossier doit comprendre le formulaire de demande des Nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation le CV commun canadien formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH, ou le CV du CRSH. Les montants alloués peuvent atteindre 7 000\$.</p>

APPUI À LA RECHERCHE

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
--------	------------	------------	--------------------	------------------------------

<p>Consolidation pour la relève professorale</p>	<p>Dépôt de la demande de subvention 6 semaines avant la date de dépôt exigée par l'organisme subventionnaire pour un concours relié à la relève professorale (FRQ - relève professorale / CRSH développement savoir - chercheurs émergents) * consulter le site web pour plus de détails https://arts.uqam.ca/recherche-site/soutien-a-la-recherche/</p>	<p>Professeure, professeur émergent.e (moins de 5 ans au FRQSC et moins de 6 ans au CRSH)</p>	<p>Véronique Covanti</p>	<p>Ce volet est lié à la production d'une demande de subvention faisant l'objet d'un dépôt à un organisme externe pour un concours relié à la relève professorale (FRQ - relève professorale, CRSH Développement savoir – chercheur émergent ou autres). Il ne concerne pas la rédaction d'ententes contractuelles ou de demandes de dons.</p> <p>Objectifs spécifiques : Appuyer les travaux de la relève professorale de façon à favoriser l'implication des professeurs, des professeurs dans des activités de recherche ou de recherche-crédation ; Améliorer la capacité à obtenir du financement externe.</p> <p>Conditions d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La candidate, le candidat doit être une professeure, un professeur à l'UQAM depuis moins de 5 ans, pour les demandes FRQ - relève professorale, et moins de 6 ans, pour les demandes CRSH – Développement savoir • Occuper un poste de professeure, professeur régulier à la Faculté des arts au moment du dépôt de la demande • Avoir dépensé la subvention facultaire de démarrage pour nouvelles, nouveaux professeurs • Ce financement ne peut être obtenu qu'une seule fois. <p>Montant alloué : Jusqu'à 5 000\$ à dépenser dans l'année suivant l'octroi.</p>
<p>Reconnaissance et financement des équipes de recherche et de recherche-crédation Volet 10 - PAFARC</p>	<p>25 mars 2024</p>	<p>Professeures, professeurs réguliers, émérites, associés</p>	<p>Véronique Covanti</p>	<p>Ce volet a pour objectifs de favoriser et soutenir la recherche et la recherche-crédation en collaboration, disciplinaire ou interdisciplinaire; appuyer le démarrage de structures souples de recherche et de recherche-crédation dans la Faculté; encadrer le processus de rattachement institutionnel des équipes de recherche et de recherche-crédation; favoriser le développement stratégique des équipes de recherche et de recherche-crédation, notamment pour la préparation et le dépôt de demandes de financement auprès des grands organismes (par exemple concours FRQSC soutien aux équipes, volets Émergence ou Fonctionnement; CRSH-Savoir).</p> <p>L'obtention de la reconnaissance de la Faculté des arts permettra à une équipe de recherche et de création d'être officiellement reconnue comme une unité de la Faculté. Elle pourra ainsi avoir une place de choix dans les communications de la Faculté (p. ex. : site Internet, publicité, etc.) et obtenir, selon les ressources disponibles à la Faculté, un appui facultaire à ses démarches, tout en respectant les prérogatives des départements. Une équipe peut demander la reconnaissance (pour une période de cinq ans) ou le renouvellement de sa reconnaissance (également pour cinq ans). Une équipe reconnue, ou en demande de reconnaissance, peut demander un financement de 10 000\$. Une équipe peut être financée deux fois au maximum. Il est à noter que les équipes demandant un premier financement sont priorisées.</p> <p>La demande de reconnaissance doit contenir les éléments suivants : le formulaire de demande; le CV commun canadien et une liste des travaux publiés pour chacun des membres de l'équipe et, pour les groupes déjà constitués, une liste des réalisations conjointes et un bref bilan des activités incluant les demandes de subvention à l'externe effectuées. La directrice, le directeur de l'équipe doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts. L'équipe devra être constituée d'au moins quatre professeurs, professeurs. Pour une équipe facultaire, ces professeurs, professeurs devront être majoritairement membres de la Faculté des arts.</p>
<p>Volet 6 - PAFARC - Appui à la recherche et à la création</p>	<p>Février ou mars 2024 (sous la responsabilité du SRC)</p>	<p>Professeures, régulières, professeurs réguliers ayant une pratique de création artistique continue et reconnue par le milieu</p>	<p>Véronique Covanti</p>	<p>Ce programme, géré par Isabelle Caron du Service de la recherche et de la création, vise à soutenir les pratiques de recherche-crédation.</p> <p>Le Comité d'évaluation des demandes d'appui à la recherche création (JEDARC) est responsable de l'évaluation des demandes. Le projet pour lequel la subvention est accordée doit être réalisé à l'intérieur d'une période de deux ans suivant l'octroi. La subvention ne peut être renouvelée pour un même projet. Le soutien octroyé peut atteindre 15 000\$. Pour les directives et le formulaire, visitez le lien suivant: https://www.src.uqam.ca/financement/uqam/appui-aux-createurs.html</p>

APPUI À LA RECHERCHE

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication	16 octobre 2023	Professeures, professeurs réguliers, émérites, associés	Véronique Covanti	<p>Ce volet vise à soutenir l'organisation d'activités de mobilisation et de diffusion des connaissances provenant des résultats de la recherche (commissariat d'exposition, réalisation d'un spectacle, d'une exposition, d'une baladodiffusion) et à offrir un soutien à la publication (indexation, recherche d'images, révision linguistique, traduction, libre accès). Ce volet permettra d'accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté. Le soutien vise principalement à embaucher des étudiantes et étudiants et à leur offrir un cadre de formation pour la mobilisation et la diffusion des connaissances. Les demandes de fonds pour les locations de salles, les frais de représentation, la publicité et les contributions aux organismes externes ne sont pas admissibles. L'organisation de colloques ou d'ateliers n'est pas soutenue par ce volet.</p> <p>Le dossier doit comprendre le formulaire Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication et le CV commun canadien de la candidate, du candidat, formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH, ou le CV du CRSH. Les montants alloués jusqu'à 3000\$ à dépenser dans l'année suivante l'octroi.</p>
Appariement financier aux subventions liées à la mobilisation des connaissances	<p>Remise de la demande pour relecture:</p> <ul style="list-style-type: none"> *10 juin *10 octobre *10 janvier *10 avril <p>* consulter le site web pour plus de détails https://arts.uqam.ca/recherche-site/soutien-a-la-recherche/</p>	La candidate principale, le candidat principal de la demande de subvention externe doit être une professeure, un professeur, de la Faculté des arts; cette dernière, ce dernier doit être reconnu publiquement comme une organisatrice, un organisateur de l'activité de mobilisation de connaissances subventionnée.	Véronique Covanti	<p>Ce volet a pour objectifs de soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances tel que colloques, conférences, ateliers, expositions, spectacles, réseautage en ligne, débats publics, etc.; d'accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté; de contribuer au financement de ces activités dans le cadre de programmes de subventions externes nécessitant un appariement; de favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création particulièrement dans les milieux universitaires et les communautés à proximité de l'UQAM.</p> <p>Conditions d'admissibilité: La candidate principale, le candidat principal de la demande de subvention externe doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts; cette dernière, ce dernier doit être reconnu publiquement comme une organisatrice, un organisateur de l'activité de mobilisation de connaissances subventionnée; déposer la demande de subvention (Connexion ou autre nécessitant appariement) pour relecture à la Faculté des arts et un rapport financier au plus tard un mois après la fin de l'activité de mobilisation de connaissances prévue. Les montants alloués seront jusqu'à 5 000\$ pour une activité de rayonnement et pour un événement.</p>
Dégrèvements d'enseignement (crédits) destinés à favoriser le développement de la recherche et de la création	Concours disponible pour l'année 2024-2025	Professeures, professeurs réguliers qui ont déposé une demande au dernier concours annuel géré par le Service de la recherche et de la création et qui ont obtenu une réponse négative	Véronique Covanti	En complémentarité avec le concours annuel géré par le Service de la recherche et de la création, la Faculté des arts offre un concours de dégrèvements destinés à favoriser le développement de la recherche et de la création. Pour être admissible à ce concours, il faut avoir déposé un dossier complet au concours annuel de dégrèvements du Service de la recherche et de la création. La faculté des arts suit l'ordonnancement effectué par le SRC et offre le dégrèvement en fonction de cet ordonnancement préalable. Il est à noter que la convention collective UQAM-SPUQ stipule que le professeur ne peut recevoir ou cumuler plus de trois dégrèvements (ou neuf crédits) par année. Le solde accumulé de dégrèvements de toute provenance des candidats au concours sera vérifié à la date de dépôt et devra être égal ou inférieur à 2 pour que la demande soit admissible au concours.
P R I X				
Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires

<p>Prix d'excellence en recherche et en recherche-crédation pour les personnes chargées de cours</p>	<p>18 décembre 2023</p>	<p>Les personnes chargées de cours de plus et de moins de 10 ans d'expérience sont visés en alternance sur un cycle de deux ans. (pour 2023-2024 le concours s'adressera aux chargées et chargés de 10 ans et moins d'expérience)</p>	<p>Véronique Covanti</p>	<p>Ce prix vise à reconnaître l'apport exceptionnel d'une personne qui se distingue dans le cadre de son travail en faisant preuve d'une implication et d'un apport remarquable à la recherche et de la recherche-crédation développée à la Faculté des arts.</p> <p>Le Comité de sélection évaluera les candidatures reçues et fera ses recommandations au Comité de la recherche en se fondant sur les critères d'évaluation suivants :</p> <p>le rayonnement de la recherche ou de la recherche-crédation (qualité des publications, communications, expositions, spectacles, activités de mobilisation des connaissances, invitations prestigieuses, prix, etc.) (50%) ; l'implication, la participation étudiante aux projets de recherche et de recherche-crédation et qualité des compétences développées, etc.) (30%) ; le financement sous différentes formes de la recherche et de la recherche-crédation (qualité des subventions et partenariats obtenus seuls ou en collaboration) (20%). Montant alloué : 3000\$</p> <p>Documents à soumettre : les coordonnées de la personne proposant la candidature, le cas échéant ; une copie d'un CV incluant la liste complète des publications, communications, expositions, spectacles; la liste des étudiants impliqués et toutes autres informations nécessaires à l'évaluation du dossier (voir section critères ci-dessus); une lettre de recommandation ou de soutien provenant d'un département, d'une école, d'un centre de recherche ou d'une équipe de recherche (ou autre unité à la Faculté des arts si pertinent) ; un texte d'une à deux pages énumérant les raisons motivant la candidature de cette personne, expliquant en quoi la candidate, le candidat se distingue dans le cadre de son travail en faisant preuve d'une implication et un apport remarquable en recherche à la Faculté des arts. Ce texte doit être rédigé par la personne chargée de cours s'il, si elle dépose le dossier lui-même, elle-même ou par le professeur ou la professeure de la Faculté des arts recommandant cette candidature.</p>
<p>Prix d'excellence en enseignement</p>	<p>Printemps 2024 à confirmer</p>	<p>Les enseignantes, enseignants de plus et de moins de 10 ans d'expérience sont visés en alternance sur un cycle de deux ans.</p>	<p>Mireille Le Brun</p>	<p>Ce prix reconnaît la contribution exceptionnelle du personnel enseignant de la Faculté et vise également à favoriser l'innovation dans le domaine pédagogique.</p> <p>Critères de sélection: La qualité de l'enseignement (la maîtrise du sujet enseigné, aptitude à stimuler l'intérêt et la curiosité pour le sujet); le leadership en enseignement et l'effort d'innovation pédagogique (stratégies d'enseignement novatrices et variées, mise au point de nouveaux cours, matériel pédagogique novateur); la qualité de l'encadrement des étudiantes, étudiants (disponibilité, diligence dans la correction des travaux et dans la transmission des résultats, nombre d'étudiantes et d'étudiants encadrés et de diplômées, diplômés).</p> <p>Documents à soumettre: une lettre de proposition de la candidature adressée à la doyenne, au doyen; un texte de présentation préparé par la candidate, le candidat explicitant sa philosophie d'enseignement et identifiant ses réalisations les plus méritoires au plan de la formation des étudiantes, étudiants (2 pages maximum); une lettre d'appui à la candidature provenant de professeures, professeurs, de chargées et chargés de cours, d'employées et employés de soutien ou d'étudiantes, étudiants de la Faculté; un curriculum vitae de la candidate, du candidat orienté sur l'activité d'enseignement (10 pages maximum); deux plans de cours récents; les plus récentes évaluations d'enseignement disponibles (au maximum 5 pièces). Un portfolio comprenant du matériel pédagogique ou didactique ou tout autre document pertinent peut être déposé en annexe (au maximum quatre pièces).</p>
<h2>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</h2>				
<p>Nature</p>	<p>Calendrier</p>	<p>Postulants</p>	<p>Personne ressource</p>	<p>Informations complémentaires</p>

<p>Équipements scientifiques ET audiovisuels facultaire</p>	<p>15 octobre 2023 Date limite du dépôt des demandes</p> <p>Mi octobre et fin octobre 2023 La tenue de la rencontre du comité d'attribution</p>	<p>Unité</p>	<p>Ikram Elhadeif</p>	<p>Veillez noter que les deux processus distincts de collectes des demandes en équipements audiovisuels et en équipements scientifiques et de création ont été fusionnés en un seul nommé <i>Processus de collecte des demandes en équipements scientifiques et audiovisuels</i>. Chaque unité aura à nommer un membre qui siègera au comité d'attribution de ces équipements. Seules les demandes de projets académiques de plus de 5 000\$ peuvent être déposées. Une demande devra inclure le formulaire de demandes et les soumissions. Seuls les projets pouvant être réalisés au courant de l'année financière 2023-2024 pourront être déposés pour fins d'analyse par le comité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement des dates de soumissions des demandes. - Dissolution du comité formelle d'attribution des équipements pour basculer fert une rencontre spéciale du comité du régie où les personnes responsable des demandes pourront être invitées. - Les critères de priorisation seront modifier pour santé sécurité, répture de service/ disuétude avancer et développement. - Les décisions sur la priorisation des aquisition se feront sur un base annuelle mais les unités peuvent soumettre leur besoin pour les trois prochaines années. - L'ensemble des achats seront effectuer par la faculté.
<p>Équipements audiovisuels au budget institutionnel du service du SAV</p>	<p>15 octobre 2023 Date limite du dépôt des demandes</p>	<p>Unité</p>	<p>Ikram Elhadeif</p>	<p>La faculté regroupe les demandes et elle s'occupent de les acheminer aux SAV ainsi d'effectuer le suivi selon les décisions redus.</p>
<p>Infrastructure recherche et création (80%)</p>	<p>Octobre 2023</p>	<p>Unité</p>	<p>Stéphanie Tran</p>	<p>La méthode de calcul de répartition de l'enveloppe par unité est déterminée par le Service de la recherche, selon l'indice d'intensité de la recherche. Les fonds sont seulement versés sur présentation et acceptation par la vice-doyenne à la recherche et création du rapport d'utilisation du budget de l'année précédente et d'une prévision d'utilisation de l'année en cours pour l'unité concernée. Les fonds seront versés sous forme de virement budgétaire.</p>
<p>Volet 8 - PAFARC - Aménagement des espaces de recherche</p>	<p>1er mai 2023 au 30 avril 2024</p>	<p>Unité</p>	<p>Barbara Clausen</p>	<p>Veillez contacter la vice-doyenne à la recherche et création</p>
<p>Auxiliaires d'enseignement</p>	<p>1er mai 2023 au 30 avril 2024</p>	<p>Unité</p>	<p>Ikram Elhadeif</p>	<p>Les auxiliaires d'enseignement sont des étudiantes, étudiants salariés qui assistent le personnel enseignant dans les diverses tâches requises pour la préparation, la présentation et l'évaluation des activités de formation. Les tâches qui leur sont confiées sont notamment celles de démonstratrices, démonstrateurs, de monitrices, moniteurs et de correctrices, correcteurs. Les étudiantes, étudiants de cycles supérieurs ont la priorité pour les postes. En cas de nécessité, on peut envisager l'embauche d'étudiantes, étudiants de 1er cycle.</p> <p>L'enseignante, enseignant doit communiquer avec son département ou école pour connaître les modalités d'attribution de ce budget.</p>

Monitorat de programme	1er mai 2023 au 30 avril 2024	Unité	Ikram Elhadef	<p>Le monitorat est un encadrement axé sur l'étudiante, étudiant et ses apprentissages avec des dimensions de relation d'aide et d'intervention en aide à l'apprentissage. La priorité d'embauche est donnée aux étudiantes, étudiants des cycles supérieurs ou de premier cycle en fin de baccalauréat.</p> <p>L'enseignante, enseignant doit communiquer avec son département ou école pour connaître les modalités d'attribution de ce budget.</p>
-------------------------------	-------------------------------	-------	---------------	---

DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Frais de représentation pour la direction d'une unité	1er mai 2023 au 30 avril 2024	Directrices et directeurs de département Directrices et directeurs de programme	Ikram Elhadef	<p>Chaque direction de département et école a le droit à un budget de 500\$ pour couvrir ses frais de représentation qui est versé en début d'année financière.</p> <p>En ce qui concerne la direction de programme, seul un programme ayant un minimum de 50 étudiantes, étudiants inscrits aura le droit au montant de 500\$. Le versement aura lieu durant le trimestre d'automne après la sortie des relevés d'inscription des étudiantes, étudiants. Les directrices, directeurs de programme concernés seront avisés du montant alloué, et ainsi, elles, ils pourront communiquer avec leur département ou école pour en bénéficier.</p>
Cotutelles	Une fois l'activité terminée	Unité	Ikram Elhadef	<p>Un montant forfaitaire de 800\$ par cotutelle pour la soutenance est attribué prioritairement à la doctorante, au doctorant québécois, si elle, il en a besoin pour son déplacement dans le cadre de sa soutenance de thèse en France. Si tel n'est pas le cas, une portion du montant peut servir au remboursement d'une partie des coûts reliés au déplacement d'un des membres du jury, québécois ou français, maximum de 500\$.</p> <p>La réclamation des sommes se fait en acheminant au décanat un rapport de dépenses déjà complété, incluant toutes les pièces justificatives, pour approbation afin de rembourser l'étudiant, l'étudiante ou le membre du jury.</p>

Les dates limites de dépôt sont sujettes à des changements.